

des âmes ; et il lui faut reconnaître aujourd'hui que son zèle a été plus grand que ses ressources. Si, sous ce rapport, son crédit a diminué aux yeux des hommes, il a dû augmenter aux yeux de Dieu, témoin du bien incalculable qui se fait dans les diverses paroisses érigées par Mgr. Ignace Bourget ; et si Dieu approuve, est-il permis à l'homme de condamner ?

Aussi, en face de la triste position que la crise vient de faire à l'Evêché, tous les vrais catholiques ont été émus et ont conçu le désir de travailler énergiquement au rétablissement de ses finances. Déjà la bonne volonté s'est manifestée, et l'élan imprimé fait bien augurer de l'avenir. Mais, jusqu'ici les dons modestes ont pu difficilement donner leur précieux concours au grand résultat qu'il s'agit d'obtenir. Voilà pourquoi bien des cœurs généreux mais timides n'ont pu satisfaire leurs desirs.

C'est à tous et à ceux-ci, en particulier, que s'adresse l'Œuvre de l'Association de Bienfaisance en faveur de l'Evêché de Montréal. C'est le petit sou réclamé de tous par une main paternelle sous le regard de St. Joseph.

Voici le but, les conditions et les avantages de l'Association.

A. M. D. G.

St. Joseph, patron de l'Eglise universelle,
protégez le diocèse de Montréal !

*Association de Bienfaisance en faveur de
l'Evêché de Montréal.*

" Le but de cette association est de secourir l'Evêché de Montréal que des difficultés financières ont mis dans un état de gêne.

" Pour en faire partie il suffit de donner une aumône de 5 centins par mois, ou, en payant d'avance, de 50 centins par année. Il n'est exigé des enfants qu'un centin par mois ou dix centins par année.

" La susdite offrande peut être faite en faveur d'une autre personne vivante ou défunte.

AVANTAGES.

" Une messe, chaque semaine, à la cathédrale de Montréal, pour tous les associés.

" 40 jours d'indulgence pour tout acte propre à favoriser la dite association.

" De plus, les associés ont part aux avantages des bienfaiteurs de la cathédrale, c'est-à-dire, 1o à deux grandes messes célébrées à la cathédrale, tous les ans pendant 25 ans, à 7 heures a.m., l'une le second mercredi de mai, pour les vivants, l'autre le second mercredi de novembre, pour les morts ; 2o à une grande messe chantée également à la cathédrale, à 7 heures a.m., le dernier mercredi de chaque mois. Les noms des donateurs et

les montants fournis par eux sont inscrits dans des livres gardés à l'évêché."

N. B.—Les aumônes doivent être remises aux collecteurs munis d'une autorisation spéciale, ou aux curés des diverses paroisses, ou être portées aux bureaux de la corporation épiscopale.

APPROBATION :

Nous approuvons et nous bénissons de tout notre cœur l'association de bienfaisance en faveur de l'Evêché de Montréal.

10 août 1880.

† EDOUARD CHAS., Ev. de Montréal.

Chaque associé peut payer sa contribution de suite et il est même engagé à le faire afin que les ressources fournies par l'association soient plus vite opposées à la dette et à ses lourds intérêts.

Devant le but éminemment noble et chrétien, devant les conditions faciles qui en permettent l'accès à tout le monde sans exception, devant les immenses avantages qu'elle assure à tous ses membres, il est impossible qu'un catholique refuse d'y prendre part.

Tous, sans exception, s'empresseront de mettre en pratique le conseil que nous donne N. S. de nous faire des amis dans le ciel avec la richesse de la terre.

Melanges.

[Du Courrier du Canada.]

NOCE D'OR

DE

Mgr. J. D. DEZIEL



A célébration des Noces d'Or de Mgr. Déziel a commencé hier après midi, (31 août) à Lévis, par une séance à l'Hospice de St. Joseph de la Délivrance, où une adresse a été présentée à Mgr. Déziel.

Mardi soir, à 7 heures, il y a eu séance au collège de Lévis. Une Adresse présentée par le collège a été lue par M. le Vice Supérieur Sauvageau, et